

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 02317

Numéro SIREN : 807 856 596

Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2018 sous le numéro de dépôt 22973

22973



N°RCS : 807856596

N°Gestion : 2014 B 2317

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE**

EXPEDITION

certifiée conforme à l'original, délivrée sur papier libre.

Le Greffier

ORDONNANCE

GROUPE NICE-MATIN
N°RCS : 807856596
N°Gestion : 2014 B 2317

N°2018O03863

Nous, Jean-Marcel GIULIANI,
Président du Tribunal de Commerce de NICE,
Assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L.225-100 du Nouveau Code de Commerce,

Vu l'article R. 225-64 du code de commerce,

Ordonnons que soit prorogé jusqu'au 31 octobre 2018, le délai au cours duquel devra être réunie l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS GROUPE NICE-MATIN 214 Bd Du Mercantour 06200 NICE appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Liquidons les dépens à la somme de 31,27€. (trente et un euros et 27 cts)

Fait à NICE en notre cabinet,
Le 2 juillet 2018

Le Président
M. Jean-Marcel GIULIANI

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes.

Le Greffier
Mme Danielle LUCHE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

28 JUIN 2018

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nice.

- Le soussigné, Monsieur Jean-Marc PASTORINO, né le 30 janvier 1957 à Nice, nationalité Française,

Agissant en qualité de PRESIDENT de la Société :

GROUPE NICE-MATIN

Société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 214 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 807 856 596.

Ayant pour Avocat, Maître Jean-Philippe SOLLBERGER, agissant en qualité de représentant de la SELARL CABINET SOLLBERGER, Société d'Avocats inscrite au Barreau de Nice, sis 1 Rue Louis Gassin, 06300 Nice.

A l'honneur de vous exposer :

Que, conformément à l'article L 227-9 du Code de commerce, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 doivent être approuvés au plus tard le 30 juin 2018.

Cette date ne pourra être respectée pour les motifs suivants :

La Société fait partie d'un groupe, les comptes de la Société ainsi que les comptes inter sociétés sont en cours de finalisation.

Le Groupe NICE MATIN fait l'objet d'une consolidation comptable qui implique des diligences complémentaires du service comptable et des commissaires aux comptes.

A toutes fins utiles vous trouverez ci-joint le projet de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Qu'en conséquence :

Le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente à bénéficier d'un délai supplémentaire de QUATRE MOIS, lequel expirerait donc le 31 octobre 2018, pour préparer l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce susvisé.

Fait à Nice

Le 27 juin 2018

